L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 5 OCTOBRE 1892.

PETITES ANNONCES.

PERDU.

$10 DE RECOMPENSE.—Perdu, le 22 septembre, une petite chienne pie fin blanche, avec oreilles brunes (tan). La récompense ci-dessus sera payée et aucune question ne sera demandée si on la ramène au No 135 St-Louis, coin Bourgogne. 29 sept—7t

A VENDRE.

A VENDRE—Un salon de barbe. Termes modérés. S'adresser, 40 S. Claiborne. 4 oct—3f

A VENDRE—Quatre beaux chevaux acclimatés, garantis calme. 175 rue Royale. 2 oct—7t

DEMANDES.

DEMANDE—Domestique qui fasse cuisine et ménage. 44 rue Bourbon. 4 oct—2f

ON demande—Cuisinière française. S'adresser 244 Baronne, près St-Joseph, de 4 à 6 P. M. 4 oct—3f

ON demande une personne pour faire la cuisine et le ménage pour trois personnes. S'adresser No 693 rue Dauphine, près Clouet. 4 oct.—2f.

MANGIN demande un ouvrier et un apprenti au No 73 Ste Anne. 2 oct—7t

CUISINIÈRE.

On demande une bonne cuisinière au No 94 rue de l'Esplanade, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser immédiatement. 1er oct—

ON demande une cuisinière, ne parlant que le Français. S'adresser à la pharmacie, au coin Bolivar et Poydras. 28 sept.—

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

A. B. Griswold & Co. vs John J. O'Rielly.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 22,449.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, le VENDREDI, 7me jour d'octobre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une montre de 14 karats Appleton Tracy (en or) No 4,123,238. Saisie dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM NELSON, Constable.

28 sept—28—oct 4 7

AVIS DE SUCCESSION.

Raymond Dacos vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No 35,784—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Louis A. Belmont, Syndic des Créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

5 oct—5 8 14

Succession de George Hubner et de sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,845—Division D—Attendu que Dr George Hubner a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George Hubner et de Margaret Klein, sa veuve, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

4 oct—4 9 13

Succession d'Alexander Mincefret.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37,797—Division C.—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alexander Mincefret, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

27 sept—oct 1 6

Succession de Alexandre Grille.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 36 838—Division E—Attendu que Mme Catherine Grille, Vve de Louis Tabona, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alexandre Grille, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

4 oct—4 9 13.

Succession de Andrew J. Stevens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 36,934—Division B—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Andrew J. Stevens, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

1 oct—1 5 9

Succession de Mme Barbara Beck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,355—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Gustave Beck, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,

A. V. FLOTTE, Greffier.

28 sept—28—oct 1 7

Succession de Robert Young Binck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,137—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

1er oct—1 5 9

Succession de Cécile Poirmate Perrault, Veuve en premières noces de Paul A. Osborne et femme décédée de John D. Frish.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,235—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Paul Albert Bosse, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour:

A. V. FLOTTE, Greffier.

29 sept—29—oct 4 8

Succession de Mme Wilhelmine Schwenck, individuellement et comme exécutrice testamentaire de P. O. Rosenstream, tuteur.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,325—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le deuxième compte provisoire présenté par Mme Wilhelmine Schwenck, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

28 sept—28—oct 1 7

Succession de Vincent Samslera.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,990—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Pecoi, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

28 sept—28—1 7 oct

Succession du Rév. Julius Werner et Marie Louise Schmidt, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,527—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Schmidt, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

27 sept—27—1 6 oct

Succession de Bernard Sichle, Catherine Sichle et Helen Sichle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,436—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte [illegible] conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

[illegible]

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 4 OCTOBRE—CLASSE No 233

Tirage de 4 heures P. M.

11	50	74	42	78	59	20	6	47	41	12	35	66

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et jour seulement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature. Ce 4 octobre 1892—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON
Commissaires.

Exemplaires de ces tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué!

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
W. L. Cabell

Commissaires.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prés La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prés. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prés. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prés. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 11 OCTOBRE 1892.

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de...	20,000	20,000
1 Lot de...	10,000	10,000
1 Lot de...	5,000	5,000
2 Lots de...	2,500	5,000
5 Lots de...	1,000	5,000
25 Lots de...	300	7,500
100 Lots de...	200	20,000
200 Lots de...	100	20,000
300 Lots de...	60	18,000
500 Lots de...	40	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$100, soit	$10,000
100 Lots de...	60	6,000
100 Lots de...	40	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$20, soit	$19,980
999 Lots de	$20	19,980
3,434 Lots se montant à		$265,460

PRIX DU BILLET:

Entier, $5 Deux-Cinquièmes $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En achetant un billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président, qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes [illegible] BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance des lots annoncés.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'intérêt d'une police d'assurance.

Wolf and Marks versus T. H. Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 34,901.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 12 octobre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de T. H. Lee, dans une certaine police d'assurance émise par le Mechanics & Traders Insurance Co., de la Nouvelle-Orléans, sous le numéro 1,052 pour la somme de $4,000 sur le fonds de marchandises générales dans la bâtisse couverte en bardeaux, située dans la ville de Ludlow, Etat du Mississippi sur la plantation de l'assuré, le dit T. H. Lee soit que la perte occasionnée par l'incendie du dit fonds de marchandises générales soit réglée conformément à la dite police ou autrement.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

29 sept—29—oct 6 8 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Deuxième District, No 120 rue North Rampart.

Peoples Homestead Association vs Mlle Clémentine Bonseigneur.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 32,908—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 5 octobre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville désigné par le No 2, dans l'îlet désigné par le No municipal No 99, borné par les rues Remparts, Bourgogne, Toulouse et St-Louis, d'après un plan annexé à un acte passé pardevant A. E. Bienvenu, ex-notaire, le 23 novembre 1858, mesurant vingt-quatre pieds de face à la rue des Remparts sur soixante-dix-sept pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

3 sept—3 10 17 24—oct 1 5

A. Baldwin & Co. Limited, vs. Léon Kahn et als. in solido, et Mme Charles Kahn, "garnishe."

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans.—No 16,175—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 95 rue Royale, entre Conti et St-Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 11me jour d'octobre 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

28 sept—28—5 11 oct

Banque Nationale de l'Etat.

ETAT SEMI-ANNUEL.

Nlle-Orléans, 25 juin 1892.

ACTIF.

Prêts à échéance et escomptes..		$967,907 22
Surtirages		1,796 17
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Bons d'Etat et de ville		350,746 56
Maison de banque, meubles et installations		23,978 18
Autres propriétés foncières		22,289 27
Fonds de rachat cinq pour cent		2,250 00
Prêts sur demande	$290,160 55	
Change à vue sur New York	157,923 23	
Echanges étrangers	39,479 37	
Dû par les banques et banquiers	40,727 36	
Chèques pour le Clearing House	44,271 06	
Monnaie courante et espèces	355,854 78	918,216 77
		$2,177,279 12

PASSIF.

Fonds-capital		$425,000 00
Fonds de surplus et profits indivis		165,771 75
Dividendes non payés		18,022 00
Circulation		45,000 00
Dépôts individuels	$1,315,498 54	
Dû aux banques et banquiers	207,961 83	1,523,460 37
		$2,177,279 12

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
CHAS. E. CULBERTSON, Assist. Caissier
PIERRE LANAUX, Président.
L. C. KEEVER. Vice-Président.

28 juin—

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie & Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytania & Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julia et St Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julia et Commerce.
71 Pied de la rue Julia, Dépôt du L & N R R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
132 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Lalaurie et White.
413 Remparts et Bagatelle.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
413 France et Coton et Levée.
414 Marché Washington.
415 Louisa et Remparts.
412 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
[illegible] Dauphine et Independance.
[illegible] Station des cars, Pologne.
515 Casernes des Etats-Unis
[illegible] et Dauphine.

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur améliorée dans le premier district.

Succession de Veuve E. P. Boutté.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 21,258.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. Spear, encanteur—Bureau, No 155 rue de la Commune—MERCREDI 2 novembre 1892 à midi il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'encan St-Charles, rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles entre les rues Gravier et Commune, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 20 septembre 1892 amendant un ordre rendu et signé le 15 septembre 1892, dans la succession ci-dessus mentionnée la propriété ci-après, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 18, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Palmyra, Miro et Gasquet, mesurant 27 pieds de face à la rue Galvez sur une profondeur et façade de 118 pieds 1 pouce, formant l'encoignure des rues Galvez et Palmyra.

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 19 dans le même îlet et district que la propriété décrite ci-dessus, contigu à l'autre et mesurant 27 pieds de face à la rue Galvez sur une profondeur de 118 pieds 1 pouce, entre lignes parallèles.

Conditions.—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant James Simeon, N. P., aux frais des acquéreurs.

2 oct—2 5 12 19 26—nov 2

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété bien située dans le Troisième District,

No 333 rue Nord Remparts entre Esplanade et Kerlerec, occupé par Geo D. Geddes, directeur de pompes funèbres.

No 334 rue Nord Remparts entre Kerlerec et Esplanade, un élégant cottage élevé.

Succession d'Elisa Marguerite Félicité Foy.

No 36,426.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: No 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 12 octobre 1892, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, maintenant absent en congé, en date du 5 septembre 1892, de la propriété ci-après décrite, pour le compte de la dite succession, à savoir:

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues N. Remparts, Esplanade, Kerlerec et Bourgogne, désignés par les lettres C et D, sur un plan fait par D. E. Segbers, voyer, le 2 septembre 1892, mesurant, conformément au dit plan (au pied américain), 33 pieds 3 pouces et 3 1/2 lignes de face, chacun, à la rue Nord Remparts sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles.

Il y a un bail enregistré pour cinq ans, à partir du 1er avril 1892, sur une portion des dits deux lots de terre, laquelle portion est décrite dans le dit bail, exécuté par un acte par devant Amédée Ducatel, notaire en cette ville, en date du 15 avril 1882, comme mesurant à peu près 60 pieds de face sur la rue Remparts, sur une profondeur de 100 pieds. Les améliorations comprennent une grande bâtisse avec écurie, etc., et occupée par Geo. D. Geddes, directeur de pompes funèbres.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues N. Remparts, Esplanade, Kerlerec et Bourgogne, désigné par la lettre "B", sur un plan fait par D. E. Segbers, voyer, en date du 1er septembre 1892 et mesurant, conformément au dit plan, au pied américain, 32 pieds de face à la rue N. Remparts sur une profondeur de 127 pi. de 10 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage élevé, en briques entre poteaux, avec corridor de côté, 3 chambres, un cabinet. Une cuisine à un étage, avec deux chambres. Jardin, figuiers et pêchers; cuve, lieux d'aisance, etc., etc., connu par le numéro municipal 334 rue Nord Remparts.

Conditions—Comptant à l'adjudication; l'acquéreur ou les acquéreurs assumeront en plus du prix de leurs adjudications les taxes d'Etat dues sur la dite propriété pour l'année courante 1892, et de faire un dépôt de 10 pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente. La propriété premièrement décrite est vendue sujette à tous les droits que le locataire pourrait légalement acquis d'après le dit bail.

Actes de vente pardevant M. V. Dejan, notaire, aux frais des acquéreurs.

7 sept—7 14 21 28 oct 5 12

L'élégante bâtisse en briques à trois étages, No 21 rue St-Charles, entre Canal et Commune,

Occupée par le Café de Baltz.

Succession de Mme Josefa Paig, épouse de B. Martorell.

No 36,422—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 5 octobre 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 29 août 1892, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en dépendent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Commune, Canal et Carondelet, désigné comme lot No 2 sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer, le 24 avril 1841 et déposé comme plan No 21 sur le livre de plans No 2 en l'étude de Wm Christy, ancien notaire en cette ville. Le dit lot mesure (au pied américain) 22 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue St Charles et 22 pieds 9 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond, sur 126 pieds 3 pouces et 2 lignes de profondeur sur le côté vers la rue du Canal, et 123 pieds 7 pouces et 2 lignes sur le côté vers la rue Commune. Le dit lot est composé d'une partie du lot désigné par le No 20 et d'une partie du lot No 19 sur un plan fait par Pilié, voyer, le 30 mars 1821 et annexé à un acte passé pardevant Michel de Armas ancien notaire en cette ville, le 6 avril 1821. Etant la même propriété acquise par ladite Mme Josefa Paig Martorell épouse dudit Bernardino Martorell, de Barcelone, Espagne, par acte de vente passé pardevant W. F. H. Gerbaud, consul des Etats-Unis, à Barcelone, Espagne, le 9 novembre 1880 et enregistré au bureau des transferts en cette ville le 4 janvier 1881 dans le livre 115, folio 136. L'original dudit acte est déposé en l'étude de Walter D. Denègre, notaire en cette ville. Les améliorations consistent de la bâtisse en briques à trois étages le rez-de-chaussée étant occupé par le café de Baltz et les étages supérieurs sont divisés en appartements, et est connue par le numéro municipal 21 rue St-Charles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance garantie par privilège de vendeur et hypothèque, en billets pour 1 et 2 ans, portant sept pour cent d'intérêt par an à partir du jour de vente, jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses usuelles de garantie.

L'acte de vente pardevant Walter D. Denègre, notaire, aux frais de l'acquéreur.

31 août—31—sept 7 14 21 28—oct 5

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 36,322—Division C—Samuel S. Earl vs. ses créanciers. — Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Samuel S. Earl soit convoquée et tenue pardevant Frederick Zengel, Esq. notaire public, à son bureau, No 49 rue Camp, commençant le JEUDI, 13 octobre 1892, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit et de voter sur toutes matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens dudit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 29 septembre 1892.

[Signé] F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme,

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

1er oct—3 fois 13 oct

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 34,748—J. C. Potthast vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de J. C. Potthast soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire, en cette ville, commençant le MERCREDI 9 novembre 1892, à 11 heures A. M., pour fixer les termes et conditions pour la vente de la propriété appartenant au plaignant et située dans la paroisse St-Tammany, dans cet Etat.

Nlle-Orléans, 26 septembre 1892.

Signé: GEO. H. THEARD, Juge.

Pour copie conforme,

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

28 sept—3 fois en 9 nov

Etat Trimestriel

—DE LA—

Banque des Citoyens De la Louisiane,

DEPARTEMENT DE BANQUE,

A la clôture des affaires, le 21 juillet 1892.

ACTIF.

Propriétés foncières	$126,933 20	
Bons et actions	39,734 63	
Dettes suspendues	56,210 88	
Prêts et escomptes	559,928 21	$581,196 [illegible]
Prêts sur demande	237,425 30	
Change, étranger et local	32,916 05	
Chèques du Clearing-House, circulation et numéraire	162,747 81	384,606 06
Total		$1,066,[illegible]

PASSIF.

Capital actions	$300,000 00	
Profits et pertes	43,352 75	$444,132 75
Dû aux déposants		621,163 42
Total		$1,066,[illegible]

Je jure solennellement que l'état ci-dessus est correct, au mieux de ma connaissance et croyance.

A. A. LELONG, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Juré et signé sous serment pardevant moi, ce 30me jour de juillet 1892.

EDGAR GRIMA, Notaire.

Nous, les soussignés, certifié comme correct [illegible]

JOSEPH LOMBARD, [illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Diamants, Bijouterie et Meubles.

Succession de Mme Elisa Granet Veuve de George J. Lord.

No 36,955.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 16 rue Carondelet—LUNDI, 10 octobre 1892, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 26 septembre 1892, dans l'affaire ci-dessus au local 127 et 129 Commune entre les rues Camp et St-Charles.

1° Une paire de boucles-d'oreilles en diamants.
2° Une broche en diamants forme de serpent.
3° Une broche en cheveux à portrait.
4° Une broche pensée.
5° Une broche à vingt diamants forme de serpent.
6° Une montre en or de dame, un ameublement de chambre à coucher et une pendule. Conditions comptant sur les lieux.

29 sept—29 30—Oct. 1 6, à date.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Comptes ouverts, Billets et Réclamations.

In re C. Madnell vs. Ses Créanciers.

No 24,204.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, 177 rue Commune.—MERCREDI, 12 octobre 1892, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la cour ci-dessus, Division D, maintenant absent en congé, daté le 29 septembre 1892, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Tous et particulièrement les comptes ouverts, billets et réclamations, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

1er oct—1 2 5 9 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions, Monnaies et Divers.

Succession de John Henry.

Nos 24,646—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MERCREDI, 12 Octobre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté le 29 septembre 1892, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

1. 1,500 actions de la Alexandria Mining Company.
2. 2,000 actions de la Mountain View Mining Company.
3. 250 actions de la Mineral Point Tunnel Company, de San Juan, Colo.
4. 1,900 actions de la Chalcydony Manufacturing Company, de $1 chacune.
5. 1,000 actions de la Ryling Gold Mining Company, de $1 chacune.
6. 60 actions de la Silver Creek Mining Company, de $1 chacune.
7. 1 lot de monnaies et divers, consistant en vieille monnaie américaine, Trade Dollars, monnaie anglaise, Chaînes en or, Bagues, etc.

Le tout d'après inventaire enregistré.

1 oct—1 2 5 9 12

VENTE EN PARTAGE.

Cottages doubles productifs,

Nos 93 et 95 rue St-Pierre près Bourbon, et

Nos 78 et 78 1/2 rue Toulouse, près Royale.

Successions de M. et Mme Claude Foulon.

No 36,429—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau: 177 rue Commune—MERCREDI, 12 octobre 1892, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 23 août 1892 et signé le 29 août 1892 par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, dans les successions ci-dessus intitulées—

1° Le double cottage d'un bon rapport, avec une bâtisse à deux étages dans le fond, Nos 93 et 95 rue St-Pierre contenant en tout 8 chambres, corridor, arrière cour etc., rapportant $240 par an, et ci-après décrit, comme suit: Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Bourbon, Dauphine et Orléans, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St Pierre sur 76 pieds 8 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Le double cottage élégant, avec une bâtisse à deux étages dans le fond, Nos 78 et 78 1/2 rue Toulouse, contenant en tout 8 chambres, corridor, arrière cour, etc., dans un district populeux, à la portée des chars, etc., rapportant $240 par an et ci-après décrit, comme suit: Un certain lot de terre dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Royale, St-Louis et Bourbon, désigné par le No 13 sur un plan dressé par P. C. Boudousquié voyer, et déposé en l'étude de E. Magner, ci-devant notaire en cette ville, sous le No 132, d'après lequel plan le dit lot mesure 32 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue Toulouse sur 33 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Benj. Ory, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

7 sept—7 14 21 28 5 12 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le magasin et résidence en briques, à trois étages, bien situé.

No 223 rue Nord Poydras,

Près Baronne et juste en face du Marché Poydras.

Succession de Stephen Pattoni.

No 36,299—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur.—Bureau 177 rue Commune — MERCREDI, 12 octobre 1892, à midi, à la Bourse d'Encan, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, et siégeant à la place de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent en congé, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée:

Le magasin et résidence en briques à trois étages bien situé, No 223 rue Nord Poydras, entre Penn et Dryades, ayant un grand magasin, vestibule et trois chambres en bas, balcon, six chambres avec arrière galerie, en haut, citerne hydrant, cour pavée, écurie, etc., et décrit comme suit, à savoir:

Deux certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nord Poydras, Perdido, Penn et Dryades, désignés par les numéros 5 et 15 sur un croquis annexé à un acte de vente de Paul J. Gistrau à E. Frantz, passé pardevant E. G. Gottschalk, ci-devant notaire en cette ville, le 17 décembre 1868 et mesurant comme suit, à savoir: Le lot No 5, 21 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Nord Poydras, sur 75 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et 21 pieds 3 pouces et 3 lignes de largeur dans le fond et face à une allée de 10 pieds de large et ouvrant sur les deux rues Penn et Dryades pour l'usage en commun du dit lot et autres y attenant; le lot No 15 a 21 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la dite allée, 21 pieds 3 pouces et 7 lignes de largeur dans le fond, 31 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne du lot No 14, et 28 pieds 5 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 16, ensemble avec l'usage de la dite allée commune.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance à 1 et 2 ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de garantie. Un dépôt de dix pour cent requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant ——, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

7 sept—7 10 11 17 18 24 25—oct 1 2 5 à date

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Premier District.

Rues St-Joseph et Delord, Entre Baronne et Dryades.

—ET—

Actions de la Banque des Citoyens.

—A l'encan—

Succession de Mme Catherine Mulvihill, femme de James J. Mulvihill.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 35,276—Division C.

PAR JOHN H. O'CONNOR—Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—MERCREDI, 12 octobre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé dans l'affaire ci-dessus le 6 septembre 1892. Il sera vendu à l'encan, savoir:

1° Trois actions du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, certificat No 1,554.

2° Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Joseph, Dryades, Delord, Julia et Baronne, désignés par les Nos 44 et 45, d'après un plan fait par Delafield, arpenteur, en mars 1852, et déposé au bureau de Félix Grima, ancien notaire de cette ville.

Le lot No 44 mesure 20 pieds de face à la rue St-Joseph et 17 pieds 4 pouces de face à la rue Delord sur 120 pieds de profondeur, la ligne latérale convergeant de manière à faire la largeur du dit lot dans le fond [illegible]. Le lot No 45 touche au lot No 44 et mesure 25 pieds de face à la rue Delord sur 120 pieds de profondeur, sa ligne convergeant aussi de manière à faire la largeur du dit lot dans le fond 3 pieds, plus ou moins, faisant face dans le fond à une allée de 15 pieds, commune aux dits lots et à d'autres.

Les améliorations sur les dits lots de terre comprennent la maison en briques connue comme le No 241 rue St-Joseph et un édifice à deux étages renfermant 6 chambres, office, etc.

Conditions de la vente.

Pour les actions de Banque—Comptant avant le transfert.

Pour les propriétés foncières—Un tiers ou plus comptant, au choix des acquéreurs, et le reste (s'il y a une balance) à un et deux ans de crédit en versements égaux représentés par les billets des acquéreurs à leur ordre, endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir du jour de la vente jusqu'à complet paiement, garantis par le privilège de vendeur et hypothèque sur les propriétés vendues [illegible].

Actes de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant [illegible].

9 sept—9 14 [illegible] oct 5 12

VENTES A L'ENCAN

PAR D. DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉS DÉSIRABLES ET ATTRAYANTES

Comme Placement d'Argent

—DANS LE—

DEUXIÈME DISTRICT

—A—

L'ENCAN.

Titres Parfaits.

SUCCESSION DE

Vve J. Schweitzer.

VENTE EN PARTAGE.

No 35,941—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Plans exposés à la Bourse des Encanteurs.

PAR D. DANZIGER, encanteur. — Bureau, 31 rue Carondelet—MERCREDI, 26 OCTOBRE 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du et signé le 16 septembre 1892, dans la susdite affaire, il sera vendu à l'encan les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:

1. LA BATISSE EN BRIQUES A TROIS ETAGES, COUVERTE EN ARDOISES, No 242 RUE ROYALE.

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Royale Chartres, Ursulines et St Philippe, mesurant 29 pieds 3 pouces et 4 lignes de façade rue Royale, 29 pieds 2 pouces et 1 ligne de largeur à l'arrière, et une profondeur, sur chaque ligne latérale, de 127 pieds 11 pouces; ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, portant le No 242 de la rue Royale. Dessus s'élève une bâtisse en briques à trois étages, ornée d'une large verandah. Il y a environ 30 chambres en tout, cour et trottoir pavés en dalles, citerne, hydrant, etc. Loué $71 par mois.

2. VASTES BATISSES DOUBLES A DEUX ETAGES EN BRIQUES AVEC MANSARDES, Nos 20 et 22 RUE D'ORLEANS.

Deux terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2, dans le carré d'îlet borné par les rues Orléans, Royale, St-Pierre et Bourbon, sur un plan de Trasteur, en date du 1er février 1844 déposé en l'étude de L. T. Caire, ancien notaire. Lesquels terrains se touchent et mesurent comme suit: Terrain No 1, 29 pieds 10 pouces de façade rue d'Orléans, sur 83 pieds 1 pouce de profondeur. Le terrain No 2, 23 pieds 10 pouces de façade rue d'Orléans, sur 68 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse double à deux étages en briques, avec mansardes, elle a 32 chambres, cour et trottoir pavés en Schillinger, 2 citernes, hydrant, etc. Loué $97 par mois.

3. DÉSIRABLE MAGASIN EN BRIQUES A DEUX ÉTAGES AVEC MAISON DE RÉSIDENCE, No 189 1/2 RUE ROYALE.

Un certain terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre B, dans le carré d'îlet No 58, borné par les rues Royale, Ste-Anne, Bourbon et Dumaine, sur un plan de Arthur de Armas, en date du 29 juin 1835. Ledit terrain mesure 14 pieds 8 pouces et 4 lignes de façade rue Royale, sur 55 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages occupée comme magasin et maison de résidence. Il y a dans le magasin 9 chambres, corridor, etc., cour et trottoir pavés en dalles, citerne, hydrant, etc. Loué $26 00 par mois.

4. MAGASIN ET MAISON DE RESIDENCE DOUBLES EN BRIQUES, COUVERTS EN ARDOISES, Nos 46 et 46 1/2 RUE STE-ANNE.

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent (portant les numéros 46 et 46 1/2 de la rue Ste-Anne) situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 7 dans le carré d'îlet borné par les rues Ste-Anne, Chartres, Royale et l'Allée Ste Antoine. Lequel terrain mesure 37 pieds de façade rue Ste-Anne, sur une profondeur de 78 pieds, 8 pouces du côté de la rue Royale et 78 pieds, 6 pouces du côté de la rue de Chartres, et 37 pieds de largeur à l'arrière. Les améliorations comprennent un magasin et maison de résidence double en deux étages en briques, couverts en ardoises. La maison de résidence a de chaque côté 8 chambres, verandah, corridor, citerne, hydrant, allée, etc., [illegible] dans le voisinage du marché français, etc. Loué $40 par mois.

5. RESIDENCE DE CHOIX EN BRIQUES, A TROIS ETAGES, COUVERTE EN ARDOISES, No 20 RUE D'ORLEANS.

Un certain lot de terre avec les édifices qui s'y trouvent, connu comme le No 20 rue d'Orléans, dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Orléans, St Pierre, Royale et Bourbon mesurant, au pied américain, 25 pieds de face à la rue d'Orléans, sur 55 pieds 8 pouces de profondeur.

Les améliorations consistent en une résidence en briques, à trois étages, couverte en ardoises, bien ventilée et bien aérée, et comprenant en haut 11 chambres, avec banquette et cour pavées, citerne, hydrant, etc. Loué $31 par mois.

6. L'EDIFICE EN BRIQUES, A TROIS ETAGES, COUVERT EN ARDOISES, No 10 ALLEE D'ORLEANS, DERRIERE LA CATHEDRALE ET FAISANT FACE A LA PLACE ST-ANTOINE.

Un lot de terre, avec les édifices qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par le No 10, dans l'îlet borné par les rues Royale et St-Pierre, Exchange Alley et Allée d'Orléans, mesurant (le dit lot) 17 pieds 10 pouces de face à l'Allée d'Orléans sur 59 pieds 9 pouces 7 lignes de profondeur, et face à l'Exchange Alley, borné dans le fond par une ligne partant d'Exchange Alley, et mesurant sur une ligne partant d'Exchange Alley et parallèle à l'Allée d'Orléans 73 pieds 6 pouces, laquelle ligne se prolonge diagonalement par l'Allée d'Orléans, ce point sur une ligne parallèle à Exchange Alley, 10 pieds 10 pouces de ce point; la portion formée le fond du dit lot formant un [illegible] droite, 17 pieds 2 pouces 3 lignes de face sur une ligne parallèle à Exchange Alley mesurant 24 pieds 7 pouces et 4 lignes face au dit lot à l'Allée d'Orléans, portant le No 10 Allée d'Orléans.

Les améliorations consistent en un édifice en briques, à trois étages, couvert en ardoises, ayant 11 chambres, un vestibule, avec balcons et galeries, citernes, etc, trottoir pavé. Loué $27 par mois.

7. EDIFICE A DOUBLE CORPS DE LOGIS, A DEUX ETAGES AVEC MANSARDE, COUVERT EN ARDOISES, Nos 211 ET 211 1/2 RUE ST-PIERRE.

Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, portant le No 211 rue St Pierre, dans le Deuxième District de cette ville, formant partie d'un lot de terre désigné par le No 56, dans l'îlet borné par les rues Orléans, St Pierre, Marais et Villeré, laquelle portion de terre mesure, au pied américain, 26 pieds 5 pouces de face à la rue St Pierre sur environ 53 pieds 2 pouces de profondeur. Les améliorations consistent en une résidence à double corps de logis, en briques, à deux étages, couverte en ardoises, avec mansarde, ayant de chaque côté 6 chambres, avec hydrant, etc. Loués à raison de $24 par mois.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus, au choix des acquéreurs, comptant; le reste, s'il y a une balance, à un crédit d'un et de deux ans, en billets des acquéreurs respectifs, portant 7 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à échéance, garantis spécialement par hypothèques et le privilège du vendeur sur la propriété vendue. Les actes de vente contiendront la clause habituelle de 5 pour cent pour honoraires d'avocat, en cas de procès pour recouvrement du montant des dits billets, transfert de la police d'assurance, le pacte de non alienando, et toutes les clauses ordinaires de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1892 en sus du prix d'adjudication et devront déposer 10 pour cent du prix d'achat, au comptant, au moment de l'adjudication, pour assurer la vente.

Actes de vente pardevant Abel Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

24 sept—24—2 9 16 19 oct à date

Etat de situation trimestriel

—DE LA—

New Orleans Canal and Banking Company.

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le 30me jour de juin 1892.

ACTIF.

Propriétés foncières		$92,650 00
Bons de ville et autres		127,265 00
Actions		22,637 50
Prêts et escomptes, après 90 jours d'échéance	$1,546,911 80	
Prêts et escomptes, dans 90 jours d'échéance	696,263 17	2,243,174 97
Papiers suspendus, évalués à		1,274 37
Prêts sur demande	$887,796 25	
Change à vue	421,794 12	
Numéraire, billets des E. U. et chèques pour échange au Clearing House	760,717 86	2,070,[illegible]
Total		$4,560,[illegible] 07

PASSIF.

Capital payé	$1,000,000 00
Surplus	350,000 00
Profits non divisés	172,905 73
Dividendes non payés	60,[illegible] 00
Dépôts à retirer contre chèques	2,967,536 34
Circulation	8,563 00
Total	$4,560,[illegible] 07

Moi, soussigné, je jure solennellement que l'état de situation ci-dessus est correct au mieux de ma connaissance.

EDWARD TOBY, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Juré et signé sous serment devant moi ce trentième jour de juin 1892.

A. G. LA TOUR, Notaire Public.

2 juil—

VENTES A L'ENCAN

PAR D. B. MURPHY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

John H. Weyde vs ses créanciers.

No 36,742—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR D. B. MURPHY, encanteur—Il sera vendu en bloc VENDREDI, 7 octobre 1892, à midi, dans le magasin No 56 rue Magazine, entre Poydras et Lafayette, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 22 septembre 1892 et à moi adressé—

Un lot de vins, liqueurs, verres, etc.

Aussi un national cash register.

Conditions—Strictement comptant.

27 sept—27—oct 1 5 7

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une belle maison de résidence en briques, avec magasin au rez-de-chaussée, No 208 rue Royale, coin Dumaine.

Royal T. Store.

Succession d'Edouard A. Longevin, No 36,157, et dans l'affaire des mineurs Edouard A. Longevin, jne, Louis Longevin et Adnée Longevin, No 36,158.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. O. H. Robinson, encanteur—Bureau, 164 rue Commune—MERCREDI, 26 octobre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un et conformément à un ordre dans l'affaire de la succession d'Edouard A. Longevin, de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite cour, en congé, en date du 2 septembre 1892, et dans l'affaire des mineurs Edouard A. Longevin, jne, Louis Longevin et Adnée Longevin, signé par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, en date du 16 septembre 1892, pour le compte de la susdite succession, à l'encan il sera vendu:

La vaste maison de résidence en briques, à trois étages avec magasin au rez-de-chaussée, portant le No 208 de la rue Royale, au coin de la rue Dumaine, (dans le carré d'îlet borné par les rues Chartres et St-Philippe) ayant de grands salons, salle à manger, 5 chambres à coucher, corridor, etc, chambre à bain, grande cour pavée en dalles—le terrain mesure 30 pieds, 2 pouces, 4 lignes de façade rue Royale, sur une profondeur et façade rue Dumaine, de 90 pieds 1 pouce, 4 lignes; et 30 pieds, 2 pouces, 4 lignes de largeur à l'arrière limite faisant face à une allée commune de 4 pieds, 2 pouces, 4 lignes de largeur ouvrant rue Dumaine, pour l'usage en commun dudit terrain et des terrains 2 et 3, le tout d'après un plan attaché à l'acte passé pardevant Adolphe Boudousquié, ancien notaire en cette ville, le 15 juin 1855, maintenant louée à raison de $50 par mois.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans de crédit représenté par des billets portant intérêt au taux de huit pour cent par an et garantis par lien et privilège du vendeur ainsi que toutes les autres clauses usuelles de vente. 10 pour cent requis au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo C. Preot, notaire.

24 sept—24 25 28—oct 4 5 12 19 26

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE SYNDIC.

HENRY & BROWN vs LEURS CREANCIERS

No 31,062—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

Une machine à vapeur, Bouilloire, Arbre de couche, Bandes, Bench and Railroad Cross Cut Saws, Tours et Machine. Deux mulets et un cheval, deux wagons, Bois de charpente, Coffre-fort et meubles.

Une action du Mechanics, Dealers & Lumbermens' Exchange.

Comptes ouverts.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—ALBERT Paul, Encanteur—Bureau, No 159 rue de la Commune.—MERCREDI, 5 octobre 1892, à midi, à la Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, daté le 12 septembre 1892, dans l'affaire de l'insolvabilité de W. G. Henry et H. T. Brown, individuellement et comme membres de la raison sociale de Henry & Brown, il sera vendu à l'encan ce qui suit, à savoir:—

1° Tout le contenu de l'Etablissement de MM. Henry & Brown, situé à l'encoignure des rues Fulton, N. Market & South Peters ou Nouvelle Levée, comprenant Machine à vapeur Bouilloire, Scies Planers, Tours et divers. Le tout d'après une liste enregistrée au bureau de l'encanteur.

2° Une action du Mechanics Dealers & Lumbermen's Exchange. Certificat No 32

3° Comptes ouverts d'après une liste enregistrée au bureau des Encanteurs.

Conditions—Comptant.

23 sept—23 29—oct 4 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages simples et doubles sur la rue Deuxième entre St-Patrick et St-Denis.

Succession d'Eva Weissenberger.

No 32,476—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau No 159 rue Commune—MERCREDI, 5 octobre 1892, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. George H. Théard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division — en date du 3 août 1892, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Un certain lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, etc, qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Deuxième, Troisième, St-Denis et St-Patrick, désigné comme le lot No 3 sur un plan annexé à un acte passé pardevant P. C. Cuvillier, notaire, le dit lot mesurant 30 pieds de face rue Deuxième sur une profondeur de 132 pieds plus ou moins. Les améliorations consistent en un cottage seul avec une chambre et un cottage double ayant trois chambres de chaque côté, hangar et cuve. La propriété a été jamais inoccupée et rapporte $18 par mois.

Conditions - Un tiers ou plus comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque sur la propriété, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final. Ensemble avec toutes les clauses usuelles de garantie.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant W. E. Kerr, notaire. L'acquéreur aura à faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

1er sept—1 10 17 24—oct 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Henry & Brown vs Leurs Créanciers.

No 31,062—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

Propriété Commerciale de Choix, Sur les rues St Joseph, Fulton et S. Peters.

Le Bail de Deux Lots de Terre Avec une Bâtisse en Fer Tuyauté (Corrugated) à Deux Etages,

Faisant face aux rues Fulton, North Market et South Peters.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—Albert Paul, encanteur—Bureau No 159 rue Commune—MERCREDI, 26 octobre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 12 septembre 1892, dans l'affaire d'insolvabilité de W. G. Henry & H. T. Brown, individuellement et comme membres de la raison sociale de Henry & Brown, sera vendu à l'encan, à savoir:

1° Cette Propriété Commerciale de valeur ayant une façade sur chacune des rues Fulton, St-Joseph et South Peters faisant face à la ligne du chemin de fer du Illinois Central R. R., près du Belt R. R. et décrite comme étant un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Nouvelle Levée (ou South Peters), St-Joseph, Fulton et North Market, désigné comme lot [illegible] sur un plan dressé par J. A. Beard, voyer, lequel dit lot mesure 34 pieds et 7 lignes de face à la rue Nouvelle Levée sur le même façade sur la rue Fulton et sur 127 pieds et 1 pouce de profondeur et face à la rue St-Joseph et 127 pieds, 2 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 2.

2° Le Bail, Titre et Intérêt dans et à un bail de $20 par mois accordé par Mme Marie Rose Gros à William G. Henry, daté le 12 août 1884 pour le terme de dix ans commençant le 1er septembre 1884, et finissant le 31 août 1894, de deux lots de terre faisant l'encoignure des rues Nouvelle Levée, North Market et Fulton, et décrits dans le dit bail [illegible].

Conditions Comptant.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Octave Morel, notaire public. Les acquéreurs seront requis de déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

22 sept—22—Oct. 1 5 12 19 26.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE RESIDENCE,

A Alger 5me District.

Succession de Julia C. Dessinger.

No 36,450—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—Albert Paul, Encanteur—Bureau, No 159 rue Commune—MERCREDI, 19 octobre 1892, à midi, à la Bourse d'encan, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, actuellement absent en congé, daté le 7 mars 1892, dans l'affaire de la succession de Mme Julia C. Dessinger, sera vendu, à l'encan, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent [illegible]

Conditions—Comptant.

[illegible]

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN.

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

[illegible]iste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

[illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS De la Nouvelle-Orléans.

No 104 rue du Canal.

TRENTE-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 juin 1892.

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte:

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1892, y compris les primes non acquises de l'année précédente:

Sur risques d'incendie	$133 094 45	
Sur risques maritimes	2,597 36	
Sur risques de rivières	1,861 01	
Total		$137,552 82
Moins,—Primes non acquises		48,130 00
		$88,362 82
Ajouter: Compte d'intérêt	$3,682 26	
Compte de loyer	$7,566 75	$11,264 01
		$99,646 83

Pertes payées:

Sur risques de feu	$60,862 72	
Sur risques maritimes	313 56	
Sur risques de rivières	205 38	
Pertes totales	$61,397 78	
Primes rendues	$4,772 72	
Réassurances	2,841 85	
Dépenses	15 820 00	
Taxes	9,190 31	
Honoraires d'avocat	240 00	
Compte de courtage	1,702 11—37,577 48	98 776 24
		$861 59

La Compagnie possède de l'actif suivant:

Billets recevables	$66,044 44
Billets garantis par hypothèque et collatéraux	17,773 64
Primes en cours de collection	15,273 98
Propriétés foncières	174,487 00
Argent comptant	33,572 55
Certificats d'ordre de ville (valeur du marché)	22,325 60
Actions de banques (valeur du marché)	6,741 00
Actions d'assurances (valeur du marché)	6,250 00
Actions de chemins de fer (valeur du marché)	9,577 00
Actions du La. Jockey Club, (valeur du marché)	2,700 00
Actions de l'Association de l'Opéra Français (valeur du marché)	1,660 00
Bons à primes, valeur du marché	2,950 00
Avance sur l'habitation Olivier	6,964 31
Librairie et meubles de Bureau	3,060 00
Jugements	609 00
	$369,756 67

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.

(Signé): PAUL CAPDEVIELLE, Président.

JULES MONTREUIL, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, en mon bureau, No 162 rue Commune, Nouvelle-Orléans, Lne, ce 15me jour de juin 1892.

JAS. FAHEY, Notaire

DIRECTEURS.

D. A. Chaffraix, John M. Baldwin,
Aristide Hopkins, W. M. Behinger,
Jos. A. Shakspeare, Jayme Mari,
Henry G. Heucher, Paul Capdevielle,
M. W. Smith, J. B. Zacharie,
A. Xiques.

16 juin—1 an

BANQUES.

Etat de la situation

—DE LA—

Banque Nationale Germania

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le mardi 12 juillet 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,291,963 31
Surtirages garantis et non garantis		6,600 00
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Actions, sécurités, etc		46,344 84
Dû par des agents de réserve approuvés		36,693 66
Dû par d'autres banques nationales		39,357 23
Dû par des banques et banquiers d'Etat		494 06
Maison de banque, meubles et installations		115,560 00
Dépenses courantes		815 10
Echanges pour le Clearing House	$51,124 90	
Billets d'autres banques	7,846 00	
Monnaie courante fractionnelle, nickels et cents	91 76	
Espèces	49,259 50	
Billets legal tender	283,859 00	392,181 16
Fonds de rédemption avec le Trésorier des Etats Unis (5 pour cent de circulation)		2,250 00
Total		$1,973,673 30

PASSIF.

Capital payé		$300,000 00
Fonds de surplus		200,000 00
Profits non divisés		56,081 98
Billets de banque nationale en circulation		36,645 00
Dividendes non payés		3,765 00
Dépôts individuels sujets à chèques	$1,287,951 06	
Certificats de dépôt de demande	5,345 00	
Chèques certifiés	1,379 74	
Chèques de caissier en circulation	13,120 31	1,307 796 11
Dû à d'autres banques nationales		8,407 32
Dû à des banques d'Etat et banquiers		693 89
Bills payables		60,000 00
Total		$1,973,673 30

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ss.

Je, J. L. BERCIER, caissier de la banque ci-dessus nommée, jure solennellement que le tableau ci-dessus est vrai, au mieux de ma connaissance et croyance.

J. L. BERCIER, Caissier.

Signé et assermenté pardevant moi, ce 16me jour de juillet 1892. BENJAMIN ORY, Notaire.

Correct—Attesté:
H. R. GOGREVE,
M. SCHWABACHER,
J. C. DENIS, Directeurs.

17 juil—

Etat de Situation Semestriel

DE LA

UNION NATIONAL BANK,

De la Nouvelle-Orléans.

A la clôture des affaires, le 30 juin 1892.

ACTIF.

Prêts sur demande et escomptes		$1,328,654 [illegible]
Bons des Etats-Unis	50,000 00	
Prime sur les mêmes	8,500 00	
Bons à primes de la Nlle-Orléans et autres bons et actions	$384,373 22	442,873 22
Maison de banque, meubles et installations		115,600 00
Trésorier des Etats-Unis	2,250 00	
Change local	185,617 59	
Comptant	310,065 82	
Chèques pour le Comptoir d'Echange	150,501 19	648,434 91
		$2,532,462 50

PASSIF.

Capital-actions		$500,000 00
Fonds de surplus	125,000 00	
Profits non divisés	31,209 00	156,209 00
Dividende payable le 1er juillet		20,000 00
Circulation		44,250 00
Dû aux déposants et banquiers		1,812,003 50
		$2,532,462 50

CARL KOHN, Président.
S. CHALARON, Vice-Président.
A. LABARTHE, Caissier.

DIRECTEURS:

Carl Kohn, S. Chalaron,
Jno M. Parker, S. O. Thomas,
Isaac Delgado, Jonas H. Levy,
E. D. Wallace, G. A. Williams,
Jules A. Blanc, S. V. Fornaris.

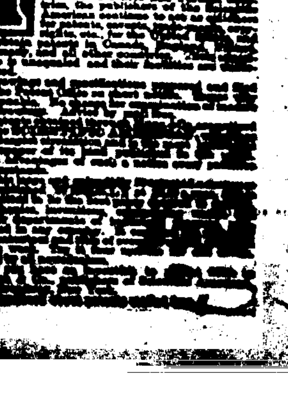

L'Abeille de la [illegible]
Bureaux [illegible]

NOUVELLE[illegible]
MERCREDI, [illegible]

VA[illegible]

Mandeville, M[illegible]

LE STEAMER [illegible]

Commençant [illegible]

Quittera MILNEBURG [illegible] au Dépôt du chemin [illegible]

MARDIS, à l'arrivée [illegible]
JEUDIS [illegible]
SAMEDIS (Mandeville) [illegible]

Revenant, [illegible]

LUNDIS [illegible]
MERCREDIS [illegible]
VENDREDIS [illegible]

TOUS LES DIMANCHES [illegible]

Frêt reçu tous les [illegible] de fer Louisville & N[illegible] Girod.

W. G. [illegible]

1er mai—

COMPAGNI[illegible]

TRANSAT[illegible]

Entre New-[illegible]

Les magnifiques [illegible] pour le continent [illegible] et lumières électriques [illegible] 12 de la rivière du [illegible] Street, tous les samedis [illegible]

LA GASCOGNE [illegible]
LA CHAMPAGNE [illegible]
LA BOURGOGNE [illegible]

Prix du passage [illegible]

Vin compris dans [illegible]

Première cabine [illegible] et au dessus, selon [illegible]
Deuxième classe [illegible]
Entrepont, $24 [illegible] rieur comprenant [illegible]

Billets, allée et [illegible]

EMMANUEL [illegible]

A. MOULTON,
19 rue du Camp.

LIGNE [illegible]

POUR NEW YO[illegible]

Cette ligne se compose [illegible]
KNICKERBOCKER, [illegible]
LOUISIANA.

Partant mercredi [illegible]

Le steamer [illegible]

Partira de son quai [illegible]
ASSURANCE PAR[illegible]

Passage—Cabine [illegible] Entrepont [illegible]

Cette ligne prend [illegible] moments pour Liverpool [illegible]

Pour fret ou passage [illegible]
ALB[illegible]

4 mai—1 an

CHEMINS

Route du Sud de [illegible] du Texas et d[illegible]

Southern Pacific Co[illegible] partant du dépôt à [illegible] nade (Morgan) [illegible]

Départ de la N. Orléans [illegible] San Antonio [illegible]
Express [illegible] 8 15 a [illegible]
California Ex[illegible] press, daily 5 00 p [illegible]
Chars dortoirs entre N[illegible] cisco par l'Atlantic [illegible] dans sleepers entre la N[illegible] Antonio and New O[illegible] Buffet Sleepers entre [illegible] torey et la ville de Me[illegible] S. 15 A. M.

Jonctions à Houston [illegible] fer de ce point. Billets [illegible] des chars-dortoirs [illegible] bureaux coin St Charles [illegible] dère du dépôt à l'Ferry [illegible]

J. KRUTTSCH[illegible]
J. G. SCHRIEV[illegible]
W. C. WATSON[illegible]

1er fév—1an

QUEEN & C[illegible]

CINCINNATI [illegible]

Ligne la plus courte de [illegible]

Temps pour Cin[illegible]
Temps pour New [illegible]

VESTIBULE [illegible]
Part de la N. Orléans [illegible]
Arrive à Meridian [illegible]
Arrive à Akron [illegible]
Arrive à Birmingham [illegible]
Arrive à Attala [illegible]
Arrive à Chattanooga [illegible]
Arrive à Burgin [illegible]
Arrive à Lexington [illegible]
Arrive à Cincinnati [illegible]

La seule ligne avant [illegible] Cars pour New York [illegible] arrivant à 1 30 P. M. [illegible] drajet en moins de temps [illegible] Nlle Orléans. [illegible]

D. G. EDWARDS
Gen'l Pass. Agent,
Cincinnati, O.

3 mars—

LE FRANCO-L[illegible]

JOURNAL HEBD[illegible]

PARAISSANT [illegible]

Spécialement dévoué aux [illegible] tions françaises de la Lou[illegible] des Etats Unis.

Abonnement: [illegible]

Propriétaire-Editeur [illegible]
DEMOCRATIE FRAN[illegible]

Bureau: 109 rue de [illegible] Orléans Lne.

WHITNEY NA[illegible]

OF NEW [illegible]

Etat semi-annuel, [illegible]

ACTI[illegible]

Prêts et escomptes [illegible]
Surtirages [illegible]
Bons des Etats-Unis [illegible]
Prime sur les bons [illegible]
Autres actions [illegible]
Meubles et installations [illegible]
Fonds de rédemption [illegible]
Prêts sur demande [illegible]
Echange [illegible]
Comptant y compris des chèques sur d'autres ban[illegible] ques [illegible] 1,243,3[illegible]

Total [illegible]

PASSI[illegible]

Capital actions [illegible]
Fonds de surplus [illegible] augmenté de $50,000) [illegible]
Profits indivis [illegible]
Dividendes non payés [illegible]
Circulation [illegible]
Dépôts [illegible] $3,800,9[illegible]
Dus aux banques et banquiers [illegible] 422,17[illegible]

Total [illegible]

JAMES T. HAYD[illegible]
PEARL WIGHT, [illegible]
J. M. PAGAUD, JR[illegible]

2 juil—2[illegible]

FEUILLE[illegible]

No 2. Commence[illegible]

LA MARCH[illegible]

—DES[illegible]

QUATRE SA[illegible]

—PAR—

M. [illegible]

PREMIERE P[illegible]

SERMENTS D'[illegible]

III

QUERELLE D'AL[illegible]

(Suite.)

Le jeune homme, [illegible] conce et de sa loyauté, ne [illegible] plus longtemps un pareil [illegible]

—Mon oncle,—fit il d'[illegible] missait d'indignation [illegible] oncle, vous vous [illegible] tout sur mes intentions [illegible] ges bien mal. Non, vous [illegible] sez pas. Je pourrais d'un [illegible] disculper, mais vos oreilles [illegible] pêchent d'achever ce que [illegible] dire. J'attendrai que [illegible] de vos injustes soupçons [illegible] tune, soyez en sûr, ce [illegible] moi que je l'ambitionnais [illegible]

—Non, —ricana Boscar[illegible] lles peut-être [illegible] neveu d'Amérique!

—C'est trop de mépris, [illegible] jeune homme hors de lui [illegible] tune, puisqu'il faut vous le [illegible] faire la conquérir pour me [illegible] digne de ma cousine [illegible]